



CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISON 2020 / 2021 "PARTAGE DES RÉCOLTES DE : LÉGUMES / OEUFS / POULETS "

Le présent contrat définit, conformément aux statuts et règles de fonctionnement de l'AMAP des Weppes, les engagements de l'amapien et du paysan, les modalités de partage des productions, les modalités de livraison et de paiement. Il démarre le 1^{er} octobre 2019 et prend fin le 30 septembre 2020.

Engagements communs à tous les contrats :

1 - Engagements de l'amapien :

- Pré-financer la production en l'achetant pour 1 an.
- En cas de rupture du contrat s'engager à trouver un remplaçant.
- Venir au moins 2 à 3 fois par an sur le lieu de production, pour participer aux différentes activités de l'association,
- Assurer au moins 3 fois par an les livraisons (2 personnes à chaque permanence).

2 - Engagements du paysan :

- Livrer des produits biologiques (légumes et œufs) de qualité, respectant les règles de l'agriculture paysanne,
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.
- Livrer les colis aux lieux, mois et heures mentionnés
- Redistribuer aux amapiens la totalité des productions végétales et des œufs du terrain qu'il pourra compléter par échange avec d'autres paysans en Amap, après accord des amapiens.

3 - Engagements communs :

- Partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.),
- Informer le bureau de l'AMAP des soucis rencontrés,
- Participer à une réunion annuelle afin de décider des légumes de la saison suivante et discuter du prix des contrats.

A titre indicatif, les livraisons sont hebdomadaires de juin à janvier, et bi-mensuelles de février à mai.

POUR INFORMATION

Le paysan prélève sur la production du terrain les légumes, œufs et poulets pour son auto-consommation. S'il y a des surplus de production de légumes et pour éviter le gaspillage, ceux-ci seront transformés en conserves, puis distribués plus tard dans la saison.

4 - Lieux et horaires des livraisons

À Lille : le mardi de 18h00 à 19h30 sur le parking de l'université 1 bis, Rue Georges Lefèvre

À Hantay : le vendredi de 18h00 à 19h30 sur le lieu de production - 22, Rue Roger Salengro.

5a - Les parts de la récolte annuelle légumes

- Dans l'idéal 5 légumes différents par livraison,
- Une part de récolte pour la saison entière correspond à 1/70 ème de la récolte (environ 17€ « le panier », soit 750€ pour 12 mois). Je souscris pour un panier entier
- Une demi part de récolte pour la saison entière correspond à 1/140 ème de la récolte (environ 8,50€ « le demi panier », soit 375€ pour 12 mois). Je souscris pour un demi panier

5b - Les parts de la récolte annuelle œufs

- ! les œufs livrés auront au maximum 15 jours (un œuf est consommable jusqu'à 28 jours après la ponte)
- ! le code de l'élevage est OFR 59 05
- ! une part de récolte œufs pour la saison entière correspond à 1/50ème de la ponte des poulaillers soit 90€.
- ! Je souscrit pour part de récolte œufs.
- ! Je suis intéressé par une poule selon les disponibilités.

5c - Les poulets de chairs

- ! L'élevage porte le n° F59281013, détenteur FR05900012881.
- ! Le présent contrat porte sur 3 livraisons pour la période d'octobre à septembre. Les mois prévisionnels de livraison sont : janvier, mai, septembre. Les dates exactes seront précisées par l'éleveur au moins 15 jours avant la livraison.
- ! Les poulets seront élevés selon les principes de l'agriculture biologique (alimentation, soins, densité dans les parcours extérieurs et abris, ...). Ils seront abattus par un abattoir qui ne dispose pas de la certification AB. **Les poulets ne bénéficieront donc pas du label AB.**
- ! Les poulets seront emballés, prêts à être consommés (DLC de 8 jours environ après abattage).
- ! Après la livraison, chaque amapien est responsable du maintien de la chaîne du froid de son colis.
- ! Les poulets seront abattus à 81 jours minimum et feront, à titre indicatif, environ 2,2kgs pour un prix de 22€ par poulet soit 66€ par contrat.
- ! L'amapien choisit un nombre identique de poulets par livraison
- ! Je souscris à un contrat poulet pour poulets par livraisons.

6 - Modalités de paiement

Échelonnées de une à douze fois. Les chèques sont récoltés à la signature et encaissés en début de mois.

Si le nom de l'amapien est différent de celui figurant sur les chèques, veuillez le préciser et le noter ci-contre :

Émettre les chèques à l'ordre du paysan BOTTE Romuald

Ce contrat sera conservé au siège de l'association. Un exemplaire est conservé par l'amapien et un autre par le paysan.

Total contrat légumes	Total contrat œufs	Total contrat poulets	Total contrat
Nombres de chèques		Montant des chèques	

Fait à : le :

Nom et signature :

de l'amapien

du paysan

d'un membre du bureau